



ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Rapporteur : Alain ROBERT

Délibération
Séance plénière du 7 novembre 2022

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 24 et 25 octobre 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 28 octobre 2022,

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 82

Contre : 4

Abstention : 0

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line extending to the right.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Le rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 relatait les grandes priorités que s'est fixé l'Exécutif régional pour son mandat. Le CESER avait apprécié la clarté et la qualité de ce rapport très complet qui intégrait également des éléments de prospective pluriannuelle jusqu'en 2027 et la trajectoire budgétaire du mandat malgré les incertitudes concernant l'environnement économique et sanitaire, ainsi que celui des finances publiques.

Si les inquiétudes pour 2022 portaient déjà sur l'inflation et les difficultés d'approvisionnement en lien avec les confinements stricts en Chine, personne n'aurait imaginé que le déclenchement de la guerre en Ukraine n'accentue autant les conséquences économiques et sociales.

L'Exécutif régional a toujours su faire preuve de lucidité dans les budgets qu'il proposait à ses élus et ses citoyens. En 2023, les priorités affichées vont dans le bon sens, que les compétences soient partagées ou non. La Région fait face encore une fois au désengagement de l'Etat, notamment en matière de santé.

Les drames vécus cet été en matière climatique demandent également une réponse urgente, afin que les virages annoncés dans les différents documents de planification tels que le SRADDET se concrétisent rapidement ; qu'il s'agisse à la fois de la transition écologique et énergétique, mais aussi des mobilités repensées dans un objectif de décarbonation.

I. LES GRANDS EQUILIBRES STRATEGIQUES

✚ Dans ce rapport, la Région rappelle les orientations budgétaires du mandat

- un maintien du niveau d'investissement à un niveau historiquement élevé ;



Source : DGCL- Les Budgets Primitifs des Régions 2022

Cette hausse de l'investissement s'est concrétisée dès le BP 2022. Il semble néanmoins que le fort besoin d'investissement soit le résultat d'un sous-investissement sur les années précédentes. Le CESER constate un effet rattrapage dans le temps par rapport à la moyenne des régions (hors Ile de France et Corse).

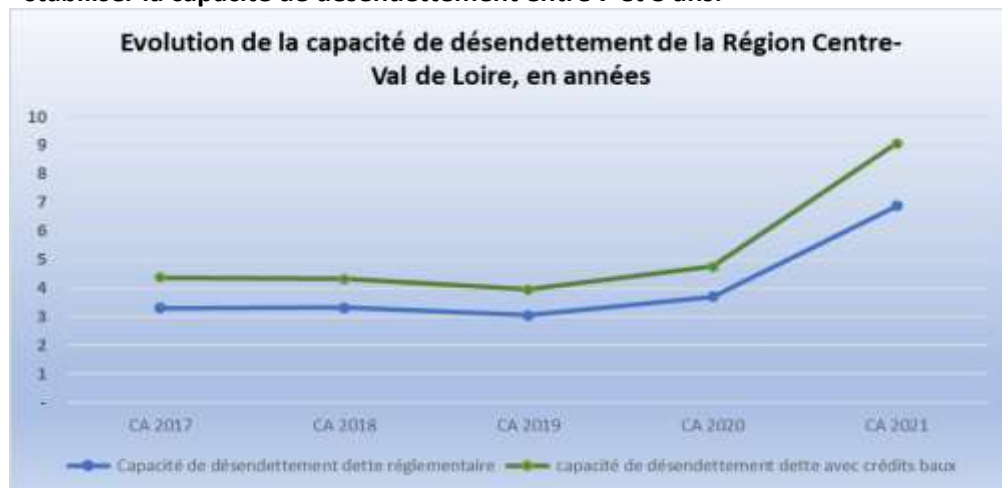
Le PPI présenté en plénière d'octobre 2021, qui prévoyait 2,194 Md€ sur la période 2022/2027 sera

probablement ajusté en raison de la conjoncture décrite ci-dessus. Des dépenses sont déjà identifiées: **+ 230 M€ dans le domaine des transports** (135 M€ de dépenses liées à la convention TER qui basculent du fonctionnement vers l'investissement ; 10 M€ pour des opérations nouvelles ; 75 M€ dans la perspective du volet mobilités du CPER 2023-2027) ; **+ 44 M€ concernant les investissements dans les lycées**, en raison de l'inflation impactant les marchés de travaux ;

- rétablir un niveau d'épargne suffisant pour limiter le recours à l'emprunt ;

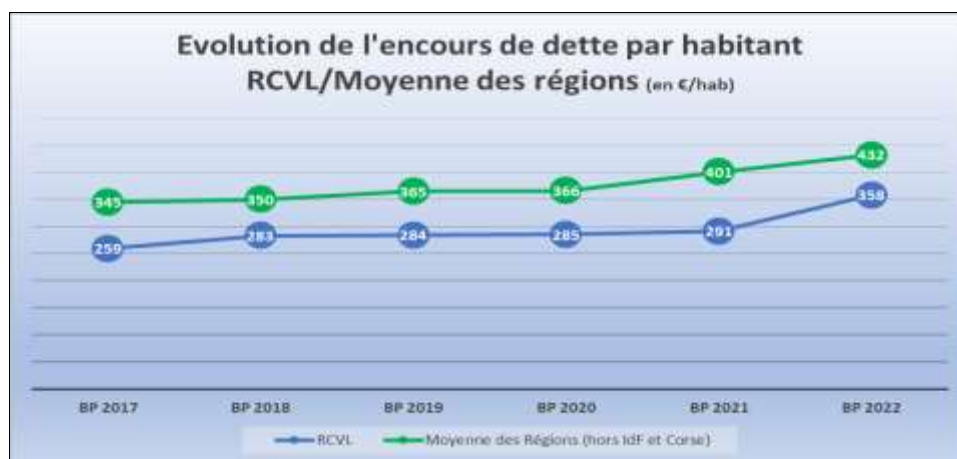
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP+DM 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 134 710 952	1 169 216 941	1 236 391 824	1 136 788 241	1 121 087 238	1 253 068 200
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	910 575 244	936 360 524	982 232 343	922 701 481	981 440 221	1 060 208 700
EPARGNE DE GESTION	224 135 708	232 856 417	254 159 481	214 086 760	139 647 017	192 859 500
intérêts de la dette	9 446 342	9 493 344	8 483 705	8 129 549	7 888 431,00	11 350 000,00
EPARGNE BRUTE	214 689 366	223 363 073	245 675 776	205 957 211	131 758 586	181 509 500
Remboursement en capital de la dette	53 468 216	55 063 692	56 871 277	52 391 354	60 816 944	52 200 000
EPARGNE NETTE	161 221 150	168 299 381	188 804 499	153 565 857	70 941 642	129 309 500
EMPRUNT	80 000 000	91 038 000	67 620 000	70 000 000	205 000 000	358 700 000

- stabiliser la capacité de désendettement entre 7 et 8 ans.



La capacité de désendettement s'est dégradée en 2021, en raison d'un plus fort recours à l'emprunt et d'un moindre niveau d'épargne. Il est pertinent que

la Région se fixe comme objectif de rester sous la barre réglementaire des 9 ans (hors crédits baux).



Le moindre investissement des années précédentes se traduit par un moindre encours de dette régionale, sachant que les crédits baux ne sont pas

intégrés dans cette comparaison. L'effet rattrapage est en cours du fait du fort programme d'investissement prévu par la Région.

✚ Un cadre budgétaire 2022/2027 non actualisé qui ne permet pas d'apprécier l'évolution des grands agrégats en matière d'épargne et de capacité de désendettement

Même si l'exercice s'avèrerait compliqué en cette période particulièrement troublée économiquement et géopolitiquement, le CESER regrette la non-actualisation du cadre budgétaire pluriannuel, qui ne lui permet pas d'apprécier l'évolution tendancielle pour 2023, ni la trajectoire financière révisée pour le mandat. Plusieurs

Des engagements pluriannuels forts qui viendront limiter les marges de manœuvre futures en investissement et en fonctionnement :

Les éléments liés aux stocks d'Autorisations de Programme Affectées (APA) et d'Autorisations d'Engagement Affectées (AEA) figurant ce rapport reflètent les engagements contractuels pris par la

✚ Un budget 2023 impacté par la reprise de l'inflation et la crise énergétique

Lors des négociations avec l'Etat sur la nature des recettes allouées pour mettre en œuvre leurs politiques, les Régions avaient fortement soutenu le transfert de certaines dotations ou impositions vers des ressources plus dynamiques telles que la TVA, mais aussi plus sujettes aux fluctuations économiques.

Le cycle budgétaire qui s'ouvre est ponctué d'incertitudes, tant sur le niveau d'inflation (autour de 6% pour l'année 2022 ; et entre 4 et 6 % pour 2023 selon la Banque de France), que celui de la croissance du PIB (perspective de + 2,6% pour 2022 et d'une fourchette allant de -0,5% à +0,8% pour 2023).

L'ensemble de ces aléas et de ces perspectives atones pèseront à la fois sur le moral des ménages

scénarios auraient pu être proposés afin de faciliter les choix à opérer par l'exécutif régional, et permettre une meilleure appréciation des choix budgétaires futurs pour les habitants du territoire régional.

Le CESER sera attentif aux niveaux d'épargne brute et nette de la Région.

Région qui viennent contraindre les budgets à venir (4,30 Mds€ d'APA, soit 10 années de budget d'investissement environ, et 4,51 Md€ d'AEA, soit 5 années de budget de fonctionnement environ).

mais aussi sur les perspectives d'emploi et d'investissement des entreprises.

Un fort retournement du cycle économique pourrait avoir des conséquences lourdes sur les ressources régionales.

Se rajoute à ces facteurs le poids de la dette publique, qui doit désormais être contenue au regard du rebond des taux d'intérêts. Pour la Région, il s'agira d'ajuster ses outils de pilotage actifs de la dette et de la trésorerie, afin d'acquiescer de la dette au taux le plus attractif possible. Le CESER salue la gestion prudentielle qui a prévalu jusqu'à présent, et l'anticipation des besoins de financement à des niveaux encore très intéressants.

II. L'AVIS DU CESER SUR LES PERSPECTIVES POUR LE BUDGET 2023

A- DES PERSPECTIVES DE RECETTES 2023 EN LÈGÈRE AUGMENTATION PAR RAPPORT A 2022

✚ D'une part, des perspectives de recettes de TVA en hausse, en lien avec l'inflation,

En 2022, les recettes de TVA s'établiront à 616 M€, soit 61,6 % des recettes institutionnelles régionales.

qui représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement :

En 2023, la projection retenue est portée à 640,64 M€, soit une augmentation de 4% de ces recettes par rapport à 2022 (+ 23,4 M€).

Compte tenu des différents contextes économiques et géopolitiques défavorables, et en particulier des perspectives de croissance atone ou récessive, cette projection semble très

optimiste malgré l'impact de l'inflation à leur endroit.

⇒ Le CESER alerte sur un possible repli brutal de la consommation des ménages qui pourrait impacter fortement l'évolution projetée

✚ D'autre part, la poursuite de la baisse des dotations de compensation de l'Etat :

- Les reliquats d'anciennes dotations de l'Etat (DRCTP et DTCE) seront à nouveau en légère baisse pour 2023 ;

- La baisse des compensations liées aux frais de gestion de l'ancienne fiscalité régionale devrait se poursuivre.

✚ Enfin des incertitudes fortes, Ségur de la Santé :

L'incertitude demeure quant à l'engagement pris par l'Etat sur l'attribution d'une fraction de TICPE (à hauteur de 273 M€ pour les régions) pour pérenniser les créations de places et les revalorisations salariales mises en œuvre par le Ségur de la Santé.

M€). Là aussi, cette perspective est relativement optimiste alors même que la Région porte des politiques publiques en faveur de mobilités collectives, y compris en zones rurales avec l'autopartage.

Taxe sur les cartes grises : malgré un marché de l'automobile qui s'écroule, qui a généré un nouveau mouvement budgétaire à la baisse en 2022 (-4,2 M€), la Région propose un produit de cartes grises en 2023 similaire à l'objectif 2022 (83

Le CESER salue les efforts de la Région pour ce point très précis sur les recettes de fonctionnement. Pour une plus grande lisibilité, le CESER invite la Région à expliciter davantage le bloc des recettes d'investissement.

B- LES PERSPECTIVES DE DEPENSES EN 2023 :

La réaffirmation et la priorisation des ambitions affichées dans le mandat régional : 6 priorités pour 2023 :

Pour 2023, en lien avec le projet de mandat régional, la Région affirme ses priorités :

- priorité à l'insertion et à la lutte contre la précarité ;
- priorité à la mise en place d'un nouveau modèle économique au service de la relocalisation et de l'économie de proximité ;

- priorité à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique ;
- priorité aux mobilités actives, collectives et décarbonées dans les territoires ;
- priorité à l'accès aux soins pour toutes et tous ;
- priorité à l'action de proximité de l'action régionale et au développement solidaire et innovant de tous les territoires.

L'avis du CESER quant à la mise en œuvre de ces six priorités :

Le Budget régional, qui ne bénéficie pas de bouclier tarifaire, subira de plein fouet les effets de la crise énergétique :

- L'impact du coût de l'énergie dans les lycées : un impact réel mais maîtrisé à ce jour (+15 M€ par rapport à 2022). Le terme du contrat Approlys à fin 2023 pose des questions sur la capacité de la Région à contenir les coûts énergétiques, malgré


les bénéfices tirés du Contrat de Performance Énergétique et attendus du programme COEPI ;

- L'impact de la crise énergétique et des revalorisations salariales sur le réseau routier REMI : + 4% en 2023 (soit + 7,5 M€)

- L'impact du coût de l'énergie sur la convention Région/SNCF (potentiellement + 50 M€) : quelques mois après les négociations relatives à la nouvelle convention, le CESER constate l'envolée des coûts restant à la charge de la Région dès sa première année d'exécution. Le CESER prend acte de la nécessité de négocier dès 2022 la prise en charge des surcoûts avec l'Etat et la SNCF.

⇒ Le CESER considère que le financement de la transition écologique de la mobilité n'est pas abouti. Il appelle de ses vœux une remise à plat des modalités de financement du transport public en France, et pas uniquement à l'échelle régionale.

La loi SRU permet ainsi à certains syndicats mixtes de percevoir le Versement Mobilité Additionnel. Ainsi, à titre d'exemple unique en région Centre

 **En matière d'insertion et de lutte contre la précarité**, la Région maintient les dispositifs qu'elle met en œuvre depuis des années en faveur du pouvoir d'achat des familles (gratuité des transports et des manuels scolaires ; aide à l'acquisition d'un ordinateur pour les lycéens ; aide au premier équipement ; aide à l'acquisition d'une licence sportive ; cagnotte culture pour les 15-25 ans).

Le CESER apprécie la mise en œuvre d'une tarification sociale pour la restauration scolaire dès 2023 et l'augmentation de 10% de l'enveloppe du fonds social lycéens.

Concernant l'accès aux aides régionales en faveur de la jeunesse via la nouvelle plateforme « Yep's Centre Val de Loire », le CESER espère qu'elle permettra de toucher l'ensemble des jeunes de notre Région, au-delà de certains apprentis et lycéens.

Par ailleurs, le CESER salue les travaux de mise en accessibilité de 32 lycées au plus tard en 2024, mais s'interroge sur la programmation des travaux pour les autres lycées, alors même que l'inclusion se doit d'être prioritaire.

Concernant la gratuité des transports scolaires, le CESER note avec inquiétude les difficultés de recrutement des conducteurs de cars notamment, qui pourraient remettre en cause l'offre de proximité actuellement proposée. Le CESER apprécie la non-remise en cause de l'offre de services de proximité sur l'ensemble des lignes de

Val de Loire, le Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir, dont la Région est membre, vise à mettre en œuvre des actions de coordination et d'amélioration de l'intermodalité entre les réseaux. Ce syndicat (et donc indirectement la Région) peut bénéficier de cette recette.

Le CESER souhaite que l'Etat ouvre des discussions avec les régions sur de nouveaux modes de financement du transport public, afin de faire face aux enjeux à relever sur l'ensemble des mobilités dont elles ont la charge, y compris en termes de coordination et d'amélioration des intermodalités, sans dépendre de recettes contradictoires à ses objectifs, comme celle des cartes grises.

transport. En effet, d'autres régions ont choisi de revoir leur offre à la baisse.

Enfin, la prise en compte de l'émergence de nouveaux métiers par le biais de formations, notamment supérieures, ne doit pas laisser pour compte les formations de premier niveau, que ce soit en formation initiale ou en formation continue, souvent liées aux métiers actuellement en tension forte sur notre territoire régional.

De fait, la fin possible du PACTE en 2023 pose question en termes d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et des nécessaires reconversions liées aux mutations des métiers. Le PACTE représente aujourd'hui la moitié de l'enveloppe financière régionale dédiée aux Formations Professionnelles.

Un arrêt brutal de cette contractualisation pourrait mettre en péril un certain nombre d'organismes de formation professionnelle, et l'offre de proximité qui y est liée.

Le silence sur cette poursuite ou non de cette contractualisation est probablement lié au lancement, le 22 septembre dernier, d'une mission de concertation et de préfiguration du chantier de réorganisation du service public de l'emploi, avec un double objectif : mieux insérer les chômeurs, ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi notamment, et mieux répondre aux besoins de recrutement des employeurs.

La Région Centre Val de Loire a interpellé le gouvernement sur la nécessaire implication des régions dans cette nouvelle gouvernance, compte

tenu de l'agilité et de la proximité dont elles ont su faire preuve pour accompagner au mieux les différents publics.

Le CESER invite donc les pouvoirs publics à préciser leurs intentions dès le premier semestre 2023.

A titre d'illustration en Région, la poursuite du dispositif DEFI (Dispositif de Développement des Formations Inclusives) se concrétise par la signature du 200^{ème} contrat ce mois-ci. Ce dispositif novateur participe à la réinsertion de

✚ En matière de développement économique, les mutations nécessaires, qu'elles soient numériques, écologiques, ou territoriales, avaient guidé l'élaboration du SRDEII voté en octobre 2016. Le nouveau Schéma de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation présenté à cette plénière affiche ces transitions comme des priorités indispensables au développement économique régional, avec un élan important pour relocaliser les activités essentielles et rendre la Région moins dépendante de l'extérieur.

Le CESER félicite la Région de la prise en compte des urgences environnementales dans le développement économique, et en particulier la préservation de la biodiversité.

L'agriculture raisonnée, indispensable à notre indépendance alimentaire sur le territoire régional, devra continuer à être soutenue, et plus particulièrement les projets de reprise-transmission, aussi bien pour les cultures et que pour l'élevage. La Région ambitionne de poursuivre, dans le domaine de la restauration collective des lycées, l'approvisionnement local et de qualité, pour atteindre jusqu'à 100% de produits locaux et 50% de produits bio lorsque les productions le permettent. L'accompagnement de l'ensemble des filières agricoles devrait participer à l'atteinte de ces objectifs.

Toujours en matière de développement économique, le CESER se félicite du maintien de la politique CAP'ASSO pour 2023. Il espère que cet engagement sera maintenu sur l'ensemble du mandat.

Enfin, la Région Centre Val de Loire a bénéficié d'une saison touristique très favorable, qui démontre un retour à la situation d'avant crise pour la grande majorité des professionnels. Les établissements se disent toujours impactés par le

publics éloignés de l'emploi auprès de viviers d'entreprises locales. Le CESER salue et encourage cette initiative et cette continuité.

La Région s'est par ailleurs fortement engagée dans l'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle, que ce soit par le Combo Parfait ou par le coup de pouce de 500 € pour engager les frais inhérents à l'entrée en formation (ordinateur, mobilité, hébergement...). Le CESER salue cet engagement, qui mériterait d'être poursuivi au-delà de 2023.

coût de l'énergie, des matières premières, ainsi que des difficultés de recrutements en raison du contexte économique actuel. Le CESER regrette le manque de visibilité sur la politique touristique régionale pour les années à venir.

L'excellente nouvelle de l'organisation de l'épreuve de Tir des Jeux Olympiques 2024 à Châteauroux est actuellement confrontée au manque d'hébergement pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les équipes sportives. Des concertations ont actuellement lieu aux différents échelons de collectivités locales pour trouver des solutions immédiates, qui doivent par ailleurs s'inscrire dans la logique de développement touristique durable du territoire.

✚ En matière de transition écologique et énergétique et d'adaptation au changement climatique, la future agence régionale AREC (Agence Régionale Energie et Climat) permettra-t-elle à l'exécutif de répondre aux objectifs de la COP Régionale et de simplifier l'accessibilité aux aides à la rénovation énergétique, urgente pour les particuliers comme pour les entreprises ? Le CESER sera attentif à la mise en place de cette structure, que ce soit au niveau des personnels dédiés, mais aussi des moyens budgétaires alloués pour faire face à ces impératifs.

Sur le fond, le CESER constate une multiplication des outils (nationaux, régionaux et locaux), d'aide à l'ingénierie et au financement de la transition énergétique. Ce nouveau millefeuille devient illisible pour le citoyen, mais aussi pour les entreprises, ce qui est préjudiciable à l'urgence de la lutte climatique. Le GIEC a récemment rappelé que les actions doivent se concrétiser d'ici trois ans pour espérer respecter les objectifs de réduction des gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030.

L'AREC sera-t-elle le futur guichet unique de la transition énergétique en Région Centre-Val de Loire ? Le CESER l'appelle de ses vœux.

La mesure annoncée dans le mandat de mise en place d'un écochèque pour rénover 30 000 logements par an n'est pas annoncée pour ce budget 2023. La sobriété énergétique, désormais indispensable, imposerait qu'une telle mesure soit mise en place immédiatement, afin de réduire le plus rapidement possible le nombre de passoires énergétiques existantes sur le territoire régional.

La nouvelle génération de CRST sera par ailleurs un outil contractuel pour amplifier les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la performance énergétique, la préservation et la reconquête de la biodiversité. Le CESER s'en félicite.

✚ En matière de mobilités douces, collectives et décarbonées dans les territoires, l'engagement de la Région est extrêmement important, en particulier pour les mobilités collectives.

La mise en œuvre dès 2023 de nouvelles mobilités rurales, notamment par l'autopartage, sera sans doute une réponse complémentaire pour les habitants de la Région subissant de plein fouet la hausse du prix des carburants. Le CESER soutient toutes les démarches expérimentales dans ce domaine.

Le déploiement du plan vélo, notamment avec le lancement de GYCLO, première filière française interrégionale de fabrication de vélos, est louable et souhaité.

Un effort très important devra cependant être réalisé, via les CRST, pour la mise en place de vraies voies dédiées aux usagers du vélo, et pas uniquement sur les voies touristiques. Il s'agit d'un préalable absolu pour envisager les trajets domicile-travail décarbonés et sécurisés.

Concernant les jeunes de notre territoire, le CESER considère que la gratuité du transport collectif est une priorité. Nombre d'entre eux, notamment en situation fragile et en recherche d'emploi ou de formation, ont besoin de cette mobilité accessible financièrement.

Le CESER relaie également l'attention nécessaire aux seniors dans les politiques de mobilité.

✚ L'engagement fort de la Région pour l'accès aux soins pour toutes et tous se vérifie par l'ouverture des MSP qui comportent désormais 372 médecins en exercice pour 208 MSP.

Le CESER salue l'engagement fort de la Région pour l'augmentation du nombre d'infirmiers formés.

Les résidences pro santé, qui doivent permettre de mieux accueillir les internes et stagiaires en santé dans notre région, devraient être déployées dès 2023.

✚ La priorité à la proximité de l'action régionale et au développement solidaire et innovant de tous les territoires se déclinera notamment par la mise en place annoncée des Maisons de la Région, portant transformation des Espaces Région Centre Val de Loire (cf avis du CESER sur la territorialisation).

Elles devraient favoriser l'accès aux habitants et usagers à l'information liée aux mobilités, à l'économie, aux fonds européens et au développement territorial. Cette proximité pourrait par ailleurs permettre aux habitants de mieux identifier l'action régionale, souvent méconnue du grand public.

Cette plus grande proximité pourrait à terme permettre une plus ample mobilisation des fonds européens.

CONCLUSION

Compte tenu du contexte économique en partie prévisible quant à l'inflation et à la contraction du pouvoir d'achat global des ménages, une prudence extrême doit porter sur les perspectives d'inscriptions de recettes.

Les dépenses contraintes de la collectivité liées à ses compétences obligatoires, aux dépenses de personnel, mais aussi les virages impératifs et urgents à prendre en lien avec l'urgence climatique, devraient probablement mener l'exécutif à rééchelonner dans le temps la mise en œuvre de certaines mesures du mandat. Cependant les mobilités durables doivent faire partie des priorités absolues, notamment vis-à-vis des jeunes. Le CESER sera vigilant sur les actions engagées par la Région.

Les incertitudes actuelles, qui pourraient devenir structurelles, doivent amener la Région à élaborer des scénarios possibles pour respecter les objectifs du mandat :

- maîtrise accentuée des dépenses de fonctionnement ?
- recentrage sur les compétences obligatoires de la Région ?
- reports d'investissements ?
- hausse de la fiscalité liée aux cartes grises ?

L'exercice est difficile, mais préparer les esprits aux décisions qui risquent de devoir être prises, pourrait faciliter l'anticipation d'une trajectoire budgétaire réadaptée aux circonstances et connue de tous.

INTERVENTIONS DES GROUPES



**Groupe des Associations, des
Institutions ESS et Environnement**
CESER Centre – Val de Loire

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 novembre 2022

Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2023

Intervention de Madame Alicia MAINFERME

Au nom du groupe des Associations, des Institutions de l'Economie Sociale, Solidaire et de l'Environnement

Monsieur le-Vice-Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur de l'avis,
Mes cher-e-s collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Dispositif d'aide à l'acquisition d'une licence sportive

Le groupe salue le maintien du dispositif d'aide à l'acquisition d'une licence sportive pour 2023 au travers du dispositif YEP'S. Le dispositif permet à la fois de soutenir financièrement les structures sportives fortement impactées par la crise sanitaire en particulier par la baisse du nombre de licenciés et d'agir en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Comme évoqué à plusieurs reprises lors de nos précédentes interventions, nous constatons et regrettons toutefois le manque de connaissance par les jeunes et leur famille de ce dispositif en particulier et de YEP'S en général. Lors d'un événement organisé par le CROS Centre-Val de Loire à l'Université d'Orléans fin septembre, nous avons pu nous rendre compte de ce manque d'information et de connaissance de ces aides auprès d'une majorité d'étudiants. A cette occasion, nous avons donc largement sensibilisé les étudiants à ce dispositif régional et au dispositif national, le Pass'Sport.

Nous nous demandons également si cette information est correctement relayée dans tous les clubs de la région afin qu'ils s'inscrivent et soient référencés au sein du dispositif et que tous les jeunes puissent bénéficier de cette aide.

Les dynamiques autour des JOP de Paris 2024 et de la coupe du monde de rugby

Le groupe salue la volonté du Conseil régional, labellisé « Terre de Jeux 2024 », d'accompagner les dynamiques autour des JOP de Paris 2024 et de la Coupe du monde de rugby en 2023, notamment avec l'accueil et l'organisation des épreuves de Tir sportif des Jeux Olympiques 2024 sur les installations de Châteauroux et l'animation des territoires, en particulier ceux labellisés « Terre de Jeux 2024 », en s'appuyant sur le dispositif « Prends-toi aux Jeux » à destination des ligues et comités régionaux qui est reconduit pour 2023. Des points de vigilance sont notamment à avoir au regard de l'édition 2022 où il semblerait que le nombre d'actions dans les territoires aient été privilégiées au détriment de la promotion des valeurs du sport et de l'Olympisme.

Le groupe salue également le déploiement par la Région de nouvelles mesures alliant sport, culture et patrimoine dans le cadre de son implication dans l'Olympiade culturelle (programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie de la fin de l'édition des Jeux précédents jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques. Elle développe une programmation originale qui explore les liens entre l'art et le sport, mais aussi les valeurs communes aux arts et aux sports comme l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme. Elle amène la culture dans les lieux sportifs ou insolites).

Le groupe votera l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif à la Décision Modificative Budgétaire n°2 de 2022 et Rapport d'orientations budgétaires 2023

Intervention de Madame RICO

Au nom du groupe : AIESSE

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur Général
Mes cher-e-s collègues,

Le groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement souhaite préciser son attente en matière de mobilité pour les jeunes, tous les jeunes quel que soit leur statut.

Le groupe apprécie de savoir que les transports scolaires soient gratuits. Par contre, la question de savoir comment les jeunes peuvent bénéficier, en dehors des temps scolaires, de modalités de mobilités gratuites est tout aussi essentielle.

En effet, pour la jeunesse il est important de pouvoir se déplacer que ce soit pour le sport, la culture, la recherche d'emploi, les démarches ou tout simplement rendre visite et se promener. L'épanouissement de la jeunesse passe la liberté de déplacement. Or nombre de jeunes n'ont pas les moyens suffisants pour se payer le transport ou pouvoir disposer d'un moyen personnel. A l'heure où la question est de devoir limiter les incidences sur l'environnement, il nous apparait évident que le transport ne doit pas être individuel mais au contraire doit être organisé de manière collective. Pour être efficace il doit répondre à plusieurs critères de fréquence, de proximité, de facilité et de coût.

Le groupe AEISSE demande le transport gratuit pour tous les jeunes. Un ballon d'essai est lancé pour les week-ends en 2023 pour les jeunes de 18 / 25 ans, mais le groupe demande que cette première étape de gratuité des transports Rémi soit élargie en offrant la gratuité pour les périodes de vacances scolaires et qu'il soit envisagé d'ores et déjà de prolonger cette politique au-delà de 2023.

Le groupe a noté l'engagement maintenu pour la construction du 2^{ème} lycée de Châteauneuf mais il se demande quel projet d'organisation des mobilités des jeunes est prévu à partir du moment où la ligne SNCF n'est plus à l'ordre du jour. Comment les élèves vont-ils se rendre en cours ? De la réponse à cette question dépend l'attractivité du lycée mais aussi la nouvelle sectorisation de recrutement. De fait, l'implantation de ce nouveau lycée agit sur la mobilité des jeunes et l'impact environnemental, ce sont deux sujets indissociables qu'il est urgent de traiter afin que les propositions d'organisation soient connues des familles, des élèves mais aussi de la communauté éducative. C'est un tout qu'il est urgent de traiter pour un résultat attendu.

Le groupe, en accord avec les avis, les votera.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif aux orientations budgétaires 2023

Intervention de Madame CHOLLET

Au nom du groupe : Artisanat

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le Groupe Artisanat a pris connaissance des orientations budgétaires pour 2023 et souhaite, en illustrant son propos au travers du projet de construction de deux lycées dans la Région, engager un échange sur des problématiques conjoncturelles qui impactent directement ces orientations mais touchent aussi l'activité de nos entreprises sur le territoire.

Pour rappel, deux opérations de construction de lycées sont reportées pour des raisons d'appels d'offres rendus infructueux ou de difficultés de suivi de chantiers. Ce report d'investissement s'élève à un montant global de 14,8 M€. Outre le fait, que ces décalages ne doivent pas s'inscrire dans le temps, pour ne pas pénaliser les besoins des lycéens et la qualité de l'éducation et de l'enseignement dans notre Région, une analyse de fond doit peut-être, être engagée, pour apporter des solutions à ces difficultés d'investissements budgétaires qui, on le sait, s'inscrivent dans le moyen et le long terme. Sans compter qu'en parallèle de ces deux projets de construction, les investissements budgétaires pour la rénovation énergétique de l'ensemble des établissements doivent être pris en compte et interrogent eux aussi.

Les questions qui se posent à nous pourraient être les suivantes :

- Quelle analyse de la situation savons-nous faire ?
- Budgétairement, comment maintenir et mettre en œuvre ces projets ?
 - o Quels choix ?
 - o Quels arbitrages ?
 - o Quels impacts ?
- Enfin, quelles prises en compte de ces difficultés sur nos entreprises régionales ?

Les raisons sont connues... aujourd'hui, les appels d'offres sont infructueux car les entreprises ne peuvent plus s'engager, d'une part sur leurs coûts définitifs, d'autre part sur le respect de leur calendrier de chantier.

L'augmentation fluctuante du coût des matières premières et de l'énergie et des propositions de contrats aux entreprises sans clause de révision, n'incitent plus celles-ci à se positionner dans ces grands projets.

L'absence de main-d'œuvre est telle, qu'elle fait craindre aux entreprises l'application de pénalités pour retards de chantiers. La conséquence directe là aussi, est que celles-ci s'empêchent de répondre à ces appels d'offres.

Notre constat est que, pour les entreprises, les risques semblent être devenus trop grands !

Avec cette analyse, toutefois sommaire, le groupe Artisanat souhaite partager cette alerte qui touchent une grande partie de ses entreprises mais aussi l'ensemble du tissu économique régionale. Ensemble nous devons réfléchir au « Comment » :

- Comment proposer des projets et des orientations budgétaires tenables et stables ?

- Comment travailler et engager une réflexion avec les grands donneurs d'ordre de la Région ?
- Comment redonner confiance aux entreprises ?

Tous les acteurs concernés doivent engager urgemment un travail commun pour faire avancer ces projets et trouver des solutions pérennes et efficaces à des difficultés constantes, chroniques et durables.

Les reports d'investissements ne sauraient être une solution. A défaut, « l'acte de construire » inscrira durablement les problématiques d'établissement budgétaire dans nos grands projets de Région.

Pour conclure, de premières « pistes » d'échanges, déjà portées par le groupe Artisanat :

- Est-il possible de s'interroger sur la faisabilité en l'état de ces projets ?
- Est-il possible de réviser ces projets dans une plus grande « sobriété » afin de s'assurer et de garantir leur rentabilité ?
- Enfin, pour contenir l'appréhension des risques de nos entreprises, si présente, est-il possible d'envisager des clauses de révision de prix dans nos dossiers d'appels d'offres.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif à la Décision Modificative Budgétaire n°2 de 2022 et Rapport d'Orientation budgétaire 2023

Intervention de : Monsieur Jean Louis RENIER

Au nom du groupe : CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

La CFDT prend connaissance de cette DM2 dictée par la conjoncture nationale et internationale et nous suivrons l'avis de notre rapporteur au budget.

Sur le débat des orientations budgétaires pour 2023, nous constatons plusieurs faits marquants :

- 1 – le rapport d'orientation budgétaire 2022 qui portait sur les grandes politiques que souhaitait porter l'exécutif régional pour la durée du mandat n'est plus réellement d'actualité suite d'une part à la crise internationale que nous connaissons depuis le mois de février dernier,
- 2 – les dotations de l'Etat continuent à diminuer année après année,
- 3 – l'Etat continue à supprimer des ressources sur lesquelles l'exécutif régional pouvait agir, rendant celui-ci très dépendant, maintenant des recettes de la TVA, ce qui pour nous représente un réel danger pour les finances régionales
- 4 – l'augmentation irrationnelle des coûts de l'énergie, certes générée par la crise internationale, mais aussi par le marché international totalement dérégulé qui voit des grands groupes faire des bénéfices colossaux et redistribuer des dividendes toujours plus élevés à leurs actionnaires,
- 5 – la conséquence de cette crise sur le principal chapitre budgétaire régionale : mobilité et transport ; avec la mise en œuvre de la convention avec la SNCF qui demande des montants toujours plus élevés à la Région,
- 6 – la reprise de l'inflation qui va pénaliser les populations les plus défavorisées de notre territoire régional.

Dans ce contexte difficile, l'exécutif régional fait le choix de maintenir toutes ses politiques publiques, en gardant un œil attentif sur les grands indicateurs financier, notamment la durée de désendettement ; et prévoit de maintenir un niveau d'investissement historiquement élevé. C'est courageux ! la CFDT salue ces choix et en particulier la poursuite de toutes les politiques en faveur de la jeunesse.

Toutefois la CFDT, souhaite alerter l'exécutif régional sur quelques points importants :

- 1 – l'absence de bouclier tarifaire pour les collectivités territoriales et en particulier les régions,
 - 2 – l'évolution du coût de la mise en œuvre de la convention avec SNCF,
 - 3 – l'évolution des consommations d'énergies,
 - 4 – l'évolution du coût des services aux personnes dans un territoire comme la Région Centre Val de Loire,
 - 5 – les dépenses supplémentaires générées par la création des maisons de la région dans les départements et la création ex-nihilo d'une dans le Loiret,
- Nous serons vigilants à ce sujet sur les transferts des personnels vers ces maisons et sur leur coût,

- 6 – dans le souci qu'à l'exécutif régional de réduire drastiquement le budget de fonctionnement pour dégager de l'épargne brute, nous serons très vigilants sur le fait que le personnel régional n'en fasse pas les frais,
- 7 – les conséquences financières du SEGUR de la santé,
- 8 – l'évolution négative des recettes de la taxe sur les cartes grises,
- 9 - nos inquiétudes relatives au PIC car en effet, le Pacte régional représente 50% du budget formation et s'arrête en 2023. Il faudrait anticiper peut-être en renforçant les coopérations avec les autres financeurs comme les OPCO dans le cadre par ex. de POEC ET POEI...

La CFDT approuvera l'avis de notre rapporteur, en alertant fortement l'exécutif régional sur les perspectives 2024 et 2025 qui risquent de s'assombrir si la crise internationale dure et si l'Etat ne met pas en œuvre une véritable réforme de la politique fiscale dans notre pays, et s'il ne permet pas aux collectivités territoriales de reprendre la main sur leurs recettes fiscales.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif aux Orientations budgétaires 2023

Intervention de Monsieur Bernard VINSOT

Au nom du groupe CGT Centre Val de Loire

Monsieur le Premier Vice-président chargé des Finances
Monsieur le Président du CESER
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Comme l'évoque le rapport du Président, notre région, ses habitants et ses habitants, subissent une nouvelle crise marquée par les affres de la guerre aux portes de l'Europe et par une spéculation financière qui s'est déchaînée dès l'invasion de l'Ukraine et qui a généré une forte augmentation des prix de l'énergie et des matières premières.

Comme depuis sa création il y a 127 ans, la Cgt ne cesse de revendiquer la paix et la fin des souffrances des peuples innocents comme elle ne cesse de dénoncer les spéculateurs du capitalisme mondialisé que cherchent tous les alibis pour augmenter leurs plus-values de profit.

Au moment où la Région traite des questions budgétaires, comment ne pas exiger, au nom des solidarités et du progrès humain, de la défense de l'environnement la taxation du capital et des super profits ? Au moment du passage en force de la loi de Finances 2023 et du financement de la Sécurité sociale, plus que jamais il est nécessaire d'évaluer les choix politiques qui ont exonéré le capital et les entreprises et qui ont fait peser sur les particuliers à travers des taxes injustes dont la TVA et la TICPE, plus de 60 % des recettes de l'Etat.

Il est aussi urgent d'évaluer la privatisation des services publics de l'énergie et ses conséquences sur les prix.

Nous n'avons jamais soutenu, dans cet hémicycle, le transfert de TVA dit dynamique car les mécanismes de l'Etat pèsent à la fois sur les finances de la Région comme le montre le rapport et sur les particuliers à travers l'augmentation des prix.

Ces orientations budgétaires se situent dans un contexte de stagflation : forte augmentation des prix, faible ou absence de croissance et montée des taux d'intérêt.

Nous ne pouvons cautionner, comme le montre le rapport, le choix de la BCE de limiter la hausse des prix en jouant sur le niveau des taux d'intérêt quitte à affaiblir le soutien à l'économie réelle et faire remonter le chômage de masse. Les banques centrales ont d'autres outils :

Cela s'appelle la politique monétaire sélective : on soutient, par des taux bas voire négatifs l'économie réelle, l'emploi, les grands investissements pour les services publics, notamment la santé, l'environnement, les infrastructures et on pénalise les marchés de capitaux et la spéculation. Même si on pense tout le mal de l'indépendance de la BCE, celle-ci n'est pas sourde aux grandes exigences des peuples souverains et ces sujets doivent être portés partout où les intérêts des peuples sont en jeu.

Au moment de la remontée des taux d'intérêt, nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas été entendu, par la Région, sur des choix ambitieux d'investissement et donc d'endettement au profit des générations futures dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de la recherche et des infrastructures.

Concernant la dette, nous sommes en désaccord avec l'avis y compris sur les conclusions : la dette n'est pas un excès de dépenses mais un manque de recettes. Il serait très grave pour l'avenir de la Région et sa jeunesse de renoncer à investir dans des actifs (des hôpitaux, des lycées, des universités, des infrastructures pour le rail....) dont les actuelles et futures générations vont profiter !

De même, sur les besoins de financement et de trésorerie de la Région, nous avons toujours été réservés sur les offres de marché y compris à travers les NEU CP. Nous avons toujours pensé que c'est aux outils de financements publics de soutenir de façon privilégiée les besoins financiers y compris de trésorerie des collectivités locales et territoriales. Face aux désordres des marchés, la question se pose de la création, à nouveau, d'une institution financière publique spécialisée dans les financements des collectivités publiques.

Sur les six priorités de notre Région :

- La priorité à l'insertion et la lutte contre la précarité : La gratuité des manuels, des transports scolaires doit être maintenus comme la dotation en ordinateurs pour les jeunes comme l'encouragement au sport et à la culture. Une nouvelle fois, face à la montée de la pauvreté en Région, en France comme en Europe comme le montre les rapports récents dont le sondage IPSOS – Secours Populaire, la Région doit dégager des budgets sociaux pour endiguer la précarité et la pauvreté et favoriser le progrès social.

- Un nouveau modèle économique : la région doit multiplier ses efforts pour que les institutions financières soutiennent l'investissement et l'emploi plutôt que les spéculateurs. Nous ne cesserons jamais de plaider pour la création de fonds régionaux pour l'emploi utilisant la garantie et l'effet de levier.

Lorsque la Région Centre et l'État sont actionnaires d'une entreprise la Cgt pense que le Président de Région doit siéger au Conseil d'administration pour veiller à l'efficacité stratégique de l'apport en fonds publics comme dans l'entreprise comme dans l'entreprise Alvanca Wheels avec une participation publique à hauteur de plus de 28 % alors que la direction prévoit 2 semaines de chômage partiel en fin d'année.

- La priorité à la transition écologique et énergétique et aux mobilités actives, décarbonnées dans les territoires : l'augmentation des énergies fossiles plaident pour que la Région entende les fortes demandes des citoyennes et des citoyens pour de meilleurs cadencements, de meilleurs horaires pour les transports collectifs notamment par rail. La réouverture de la gare va aussi en ce sens. La billetterie est aussi un symbole fort et il est urgent de proposer un même tarif pour le TER et le car et non un prix trois fois plus cher comme pour la ligne Tours – Loches.

- L'accès aux soins pour toutes et tous : la Cgt ne peut que se réjouir d'avoir été entendue pour la création d'une nouvelle faculté et médecine et d'un nouveau CHRU. Cependant, la situation du service public de santé a continué à se dégrader à et au-delà de mesures prises par la Région, il est vital de peser sur le plan régional santé pour que soient affectés en urgence, en Région, les moyens humains et matériels pour nos hôpitaux publics.

La Cgt émet de nombreuses divergences sur cet avis : l'analyse de la crise actuelle et les solutions pour sortir de cette crise par des politiques publiques nationales et régionales.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 novembre 2022

Avis du CESER sur la décision modificative n°2 pour 2022 et les orientations budgétaires pour 2023

Intervention de M. Jean-Yves BRUN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur Général au Budget, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Cette intervention concernera tout d'abord la DM2 pour 2022.

Sans surprise, j'indiquerai que notre délégation partage très largement l'avis présenté par le Rapporteur Général et qu'elle le votera favorablement.

Dans cette période d'incertitudes économiques, sociales et environnementales, la volonté de l'exécutif régional à terminer le budget 2022 en respectant les équilibres sans « insulter l'avenir » est à noter.

Nous constatons que de nouveaux transferts de compétence au 1^{er} janvier 2023 ont déjà des incidences sur le budget 2022. C'est le cas du transfert de la gestion des Zones Natura 2000 et des inquiétudes que la scission des compétences fait naître.

Nous ne doutons pas de l'engagement de la Région à préserver la biodiversité et les espaces naturels au bénéfice de toutes les catégories de la population, mais nous appelons à une attention particulière sur ce sujet.

L'histoire récente des Zones Natura 2000 sur l'ensemble du territoire métropolitain nous apprend que ces espaces préservés mais non sanctuarisés, ouverts aux activités économiques, aiguissent l'appétit d'investisseurs immobiliers. Ces sites ont souvent été mis à mal par des constructions de grand luxe comportant la création de terrains de golf, très gourmands en eau. L'argumentaire de la création d'emplois de service a trop souvent servi à faire valider ces projets.

L'actualité nous montre que notre région n'est pas à l'abri avec un programme de ce type sur la Zone Natura 2000 entre Chambord et la Ferté Saint-Cyr qui ne peut qu'attiser les craintes sur la préservation de ces espaces naturels.

La TVA représentera désormais 60% des ressources régionales. En cette période d'incertitudes, nous comprenons bien que toute recette est bonne à prendre.

Mais le Groupe FO est toujours très inquiet d'une hyper-dépendance à cette mono-ressource fiscale. Surtout à un moment où un autre impôt va largement percuter les facultés économiques des ménages de catégorie médiane dont le seul tort est d'être propriétaire. Je veux bien évidemment parler de la taxe foncière dont la hausse des taux par les collectivités locales liée à la révision des bases par l'Etat va amener un certain nombre de contribuables à faire des choix entre payer l'impôt ou consommer. Nous craignons donc une baisse de la consommation qui ne sera pas sans incidence sur le financement des politiques régionales.

Nous notons que les grandes orientations définies en 2022 sont réaffirmées pour 2023. Les augmentations prévisibles en matière de frais financiers, de coût de l'énergie et d'évolution des prix en général mettront-elles en sommeil une partie de ces orientations ?

Nous attendons donc la présentation du prochain Budget régional pour connaître la réponse.

Pour conclure, le groupe FO votera favorablement pour l'avis présenté sur les Orientations Budgétaires.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif au Rapport d'Orientations budgétaires 2023

Intervention de Monsieur Jean-François RICHARD

Au nom du groupe : G.E.I

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter les observations du groupe des entreprises et indépendants relatives au rapport d'orientations budgétaires pour 2023.

Nous partageons l'avis du Président Bonneau sur la difficulté à bâtir à l'horizon de fin du mandat les trajectoires économiques et budgétaires de la Région, bousculées par toutes sortes d'évènements pandémiques, économiques, financiers, climatiques, géopolitiques et comme si cela ne suffisait pas, une guerre en Ukraine, telles les sept plaies d'Egypte.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur le budget, dicit le Président de la Région, les objectifs financiers demeurent, savoir la préservation de l'avenir par la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour rétablir l'épargne brute et piloter l'investissement afin de ramener le désendettement autour des 7 années.

L'inflation que notre économie subit depuis 2021 impacte directement les dépenses des lycées, la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, l'évolution à la hausse des frais financiers, et la convention SNCF qui pourrait bien s'orienter vers un conflit entre la Région, l'Etat et la SNCF.

Les perspectives de recettes sont cependant légèrement en hausse, principalement la TVA avec une projection portée à 640,64 M€ soit + 4% par rapport à la DM2 2022, ce qui, compte tenu de tous les aléas économiques et géopolitiques très négatifs que notre économie subit, nous semble un pari très optimiste qui sera difficile à atteindre dans un contexte économique où le risque de décrochage de la consommation des ménages n'est pas une vue de l'esprit.

D'autant que les dotations de compensation de l'Etat continuent de baisser et que la projection très optimiste du produit des cartes grises (83 M€) est similaire à l'objectif 2022 au moment où le marché du secteur de l'automobile s'effondre.

Le groupe votera en faveur de l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 07 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Intervention de Monsieur : BARTHE Roland

Au nom du groupe : UNSA

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Le rapport d'Orientations budgétaires 2023 a retenu toute l'attention de l'UNSA, s'agissant d'une année 2023 susceptible d'être « malmenée » fortement par les aléas nationaux et internationaux.

N'étant pas des experts de la « Boule de Cristal » pour avoir une version prospective pertinente pour 2023, et sans « enjamber » cette année qui vient pour passer directement à 2024 qui paraît plus favorable sur tous les plans, nous nous permettons néanmoins de faire les remarques suivantes.

L'UNSA se félicite de l'anticipation de la Région sur les besoins de financement ayant conduit à contracter en début d'année 96.8 M€ liés au portage des TET, ainsi qu'une tranche supplémentaire de 77.5 M€ au 2^{ème} trimestre.

Les baisses constantes de dotations compensatoires de l'État obligent néanmoins la Région à réfléchir sur les pistes d'économies possibles pour ajuster au mieux ressources et coûts permettant d'optimiser l'efficacité des décisions prises.

L'UNSA partage la vision moyenne d'évolution des ressources de la TVA compte tenu des données prévisibles de l'inflation et de la constance des dépenses de consommation des ménages et des entreprises constatées en 2022 et prévisibles pour 2023.

Nous observons de notre point de vue, 3 effets qui tendront à réduire l'inflation sur le court/moyen terme, si toutefois les « grands équilibres » mondiaux restent constants :

- 1- L'accord céréalier bien que malmené tient ses engagements et contribuera donc à faire baisser les cours mondiaux pesant sur l'alimentation.
- 2- Le maintien par l'OPEP de sa production à des niveaux stabilisant les cours du pétrole à 80 / 100 dollars le baril, aura un effet stabilisateur sur l'économie mondiale
- 3- Les politiques des Banques centrales américaine et européenne, partagées entre « coup d'arrêt à l'inflation » et « risque de récession » seront pilotées avec un soin minutieux.

Concernant la gestion des dépenses, quelques observations également :

L'UNSA soutient la volonté de la Région de maintenir les engagements pris en matière de mobilité, notamment ferroviaire et propose de négocier avec l'État et la SNCF un « Bouclier tarifaire » similaire à celui mis en place par l'Etat en d'autres domaines. L'UNSA propose également d'engager une réflexion sur la mise en œuvre de trains à hydrogène déjà mis sur le marché par ALSTOM, et en cours de production pour le compte de 4 régions de France qui sont en avance sur la nôtre dans le domaine de la décarbonation des transports.

L'UNSA se félicite également des investissements réalisés et en cours pour les travaux concernant les lycées, même si le renchérissement des matières premières vient obérer les coûts et les délais. Les efforts consentis dans ce domaine permettront d'établir un cadre de vie à la hauteur des exigences sociales actuelles.

Enfin, l'UNSA soutient de longue date l'accès aux soins sur tout le territoire régional et se félicite des résultats déjà obtenus avec la mise en activité de 208 MSP ainsi que du recrutement de 40 médecins salariés, puis également de la création d'une Faculté de médecine ainsi que d'un nouveau CHU. Les efforts devront bien entendu ne pas se relâcher dans ce domaine, jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés.

L'UNSA soutient le Rapport d'Orientations budgétaires 2023.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 novembre 2022

Avis du CESER relatif à la DM n°2 pour 2022

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : Union Régionale des Associations Familiales Centre – Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président du Conseil régional, chers collègues,

J'interviens au nom de l'union régionale des associations familiales ».

S'inscrivant dans un contexte économique difficile, le projet de DM 2 prend en compte les premiers effets de l'inflation et du coût de l'énergie principalement sur les lycées, les transports et les frais financiers, pour un montant de 31,2 M€

Ces dépenses supplémentaires sont financées par des reports et des glissements d'opérations d'investissement.

Cette situation préfigure les hausses de dépenses de fonctionnement qui interviendront sur une année pleine en 2023

Ce projet de DM 2 prend aussi en compte la préparation du transfert de l'Etat à la Région de 22,7 ETP pour assurer à partir de 2023 les missions de pilotage du programme FEADER et l'instruction des dossiers. Certes, ces transferts seront financièrement compensés ; il n'en demeure pas moins que qu'ils vont générer des coûts supplémentaires dans leurs différentes fonctions support.

Nous nous associons à l'avis du rapporteur et nous le voterons.



CESER Centre-Val de Loire

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr